

## PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h, le 8 février 2007.

Sont présents :

Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier  
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Est absente :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 23 janvier et 25 janvier 2007

#### **Résolution n° E-2007-07**

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 23 et 25 janvier 2007.

Adoptée à l'unanimité

### Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

### Pont de Québec – Centre d'interprétation

#### **Résolution n° E-2007-08**

D'autoriser la direction générale à former un comité de travail réunissant des représentants de Québec, de Lévis et des MRC, en invitant également la Commission de la capitale nationale (CCNQ), dans le but de faire des propositions au comité exécutif de la CMQ en avril prochain sur la question d'un centre d'interprétation pour le Pont de Québec.

Référence : Mémoire du 2 février 2007  
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Réfection et entretien du Pont de Québec

**Résolution n° E-2007-09**

De demander au ministre des Transports du Québec une rencontre avec le comité exécutif de la CMQ visant à faire le point et à dégager les gestes à poser en 2007 pour assurer l'entretien et la mise en valeur du Pont de Québec.

Référence : Mémoire du 2 février 2007  
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Pont de Québec : autres sujets

Sont discutés par les membres du comité exécutif, les points suivants :

- Éclairage du Pont de Québec
- Activités de commémoration de la 1<sup>re</sup> chute du Pont de Québec

Demande de confirmation écrite à Revenu Québec

**Résolution n° E-2007-10**

ATTENDU QUE la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du Pont de Québec, organisme sans but lucratif incorporé au Québec, s'est dissoute en date du 18 septembre 2006;

ATTENDU QUE la Coalition devait, en vertu de sa charte, remettre ses biens et actifs à un organisme reconnu comme organisme de bienfaisance;

ATTENDU QUE la Coalition a remis ses biens et actifs à la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE le ministère du Revenu du Québec a accepté verbalement cette cession envers la CMQ;

ATTENDU QUE la CMQ est en attente d'une confirmation écrite de cette acceptation;

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

De demander au ministère du Revenu Québec une confirmation écrite de son acceptation de la cession des biens et actifs de la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du Pont de Québec à la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 31 janvier 2007  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Expo-sciences 2007

**Résolution n° E-2007-11**

D'accorder une contribution financière de 1 500 \$ à la Boîte à science pour la tenue de l'Expo-sciences Bell 2007 du 22 au 25 mars 2007 au pavillon Desjardins de l'Université Laval.

D'informer l'organisation ainsi que les villes de Québec et de Lévis que la contribution de la CMQ doit être comprise comme la contribution monétaire des villes et MRC du territoire métropolitain à cet événement et que, par conséquent, les villes et MRC du territoire, et en particulier les villes de Québec et de Lévis, n'ont pas être sollicitées pour une contribution monétaire additionnelle à l'événement.

---

## PROCÈS-VERBAL

-3-

D'autoriser la présidente, Mme Andrée P. Boucher et le secrétaire-trésorier, Me Pierre Rousseau ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy Marinelli et le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 1<sup>er</sup> février 2007  
Certificat du  
Trésorier : CT-2007-25  
Responsable : Conseiller en développement économique

Adoptée à l'unanimité

### Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

VICE-PRÉSIDENTE

---

SECRÉTAIRE